

**2022-054**DEPARTEMENT DE  
L'AUDEARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE**DOMAINE :**

FONCTION

PUBLIQUE

**SOUS-DOMAINE**

PERSONNEL

CONTRACTUEL

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

**OBJET :**

**Création d'un poste  
d'agent technique  
polyvalent dans le  
cadre du dispositif  
Contrat Unique  
d'Insertion - Contrat  
d'Accompagnement  
dans Emploi (CUI-CAE)  
Parcours Emploi  
Compétences (PEC)**

**CONVOCATION C.M. :**  
**20/10/2022**

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

**COMMUNE DE BAGES****Délibération n°11****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-sept octobre

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer municipal de Prat de Cest, commune de BAGES (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

**PRÉSENTS** : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Frédéric BOU, Emilie EVEILLECHIEN, Stefan FROWEIN, Henri BUSTO, Sandrine SERRE, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Charles REALES, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO, Philippe CARRERA.**PROCURATIONS** : Claudine BOUFFET à Henri BASTIDE, Marie-Claude BUSTO à Catherine ROI, Philippe CARRERA à Jean-Louis RIO.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Catherine ROI.

Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi pour le service technique pour assurer les fonctions d'agent technique polyvalent, dans les conditions ci-après, à compter du 02 janvier 2023. Il pourra également apporter son soutien et renforcer le service périscolaire et extrascolaire de la commune.

Le Parcours Emploi Compétences (PEC) est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale, Conseil Départemental).

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'Etat et du contrat de travail à durée déterminée, à raison de 26 heures hebdomadaires, pour une durée de douze mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 6 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- ↳ DÉCIDE de créer un poste d'agent technique polyvalent à compter du 02 janvier 2023 dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences ».
- ↳ PRÉCISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de douze mois, renouvelable expressément, dans la limite de six mois, après renouvellement de la convention.
- ↳ PRÉCISE que la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine.
- ↳ INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- ↳ AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
- ↳ PRÉCISE que la présente délibération sera :
  - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité,
  - Transmise au prescripteur agissant pour le compte de l'Etat
  - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur.

**AFFICHAGE DE LA  
CONVOCAION C.M :**  
20/10/2022

**LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

**CERTIFIÉE  
EXECUTOIRE PAR  
RECEPTION EN  
S/PREFECTURE LE :**  
28/10/2022

Pour extrait conforme

Jean-Louis RIO



Maire de BAGES



Catherine ROI



Secrétaire de séance

**PAR PUBLICATION  
LE :** 31/10/2022